



Préavis de grève

Pour le retour à un fonctionnement normal du service fabrication Son au Siège

Depuis six mois, sous prétexte des phases préparatoires au renouvellement des régies 1 et 2, les équipes du Service Fabrication Son amenés à intervenir dans les régies 1, 2, 3, 4 et 5 du Siège subissent une détérioration critique de leurs conditions de travail et une déstabilisation organisationnelle majeure, caractérisées par :

- **Une situation de sous-effectif structurel aggravée** : Le non-remplacement récent de deux départs en retraite de Chefs d'Équipements Son prive le service de ressources d'expertise indispensables, réduisant mécaniquement les équipes à opérer en flux tendu face à un volume d'antenne en hausse.
- **Une surcharge opérationnelle disproportionnée** : L'obligation de maintenir l'intégralité de l'activité éditoriale et un volume quotidien d'émissions en hausse, avec une régie en moins (régie 1 neutralisée) et une équipe amputée de deux Chefs d'Équipements Son non remplacés.
- **Un transfert informel de responsabilités d'ingénierie** : L'injonction faite aux Chefs d'Équipements Son d'assurer la configuration complète et autonome des infrastructures audio, des matrices d'ordres et du *broadcast controller*, en l'absence de tout encadrement technique hiérarchique (N+1 technique / Responsable des Équipements et Moyens Audiovisuels).
- **Un flou managérial préjudiciable** : L'absence totale de consignes formelles écrites, de procédures d'exploitation validées et de cahiers des charges précis pour les nouvelles intégrations et productions, reportant l'entière responsabilité des risques opérationnels sur les seuls personnels de terrain.
- **Une réalité opérationnelle fortement dégradée en Régie 5** : l'absence d'un responsable, dans cette régie à l'activité très intense, ayant la main sur la configuration des outils en interne, met les Chefs Opérateurs Son dans une situation d'insécurité opérationnelle et de responsabilité qui ne relève pas de leur fonction.
- **Une anticipation unilatérale et illégitime de la négociation collective** : Alors que l'accord d'entreprise de 2013 demeure en vigueur durant sa période de survie légale, la direction cherche à imposer insidieusement de nouveaux profils métiers (autonomie totale des Chefs Opérateurs du Son sur la tenue de régie et bascule des Chefs d'Équipements Son vers des fonctions de supervision) sans accord formel ni contrepartie salariale.
- **Le non-respect par l'entreprise de son engagement pris en aout 2023 par écrit de communiquer aux équipes une planification prévisionnelle avec 4 semaines de visibilité.**

Afin de rétablir un cadre d'exploitation conforme aux accords en vigueur et de préserver la santé physique et mentale des salariés, les personnels exigent :

1. **L'ouverture sans délai de négociations catégorielles** : Revalorisations salariales et positionnement dans la grille correspondant à la réalité accrue des compétences déployées et des responsabilités assurées
2. **Le strict respect des fiches de poste issues de l'Accord collectif de 2013**, impliquant la cessation immédiate :
 - ☒ des glissements de tâches d'ingénierie et de supervision vers certains Chefs d'Équipements Son tant qu'aucun nouvel accord n'est conclu ;
 - ☒ de l'exploitation de toute régie son (notamment la régie 5) sans Chef d'Équipements Son.
3. **La réaffirmation du rôle du N+1 technique (REMA)** : Fourniture obligatoire d'instructions écrites, de cahiers des charges formels et supervision hiérarchique effective pour tout paramétrage de nouvelles configurations ou productions.
4. **La nomination d'un REMA en régie 5 parmi les effectifs du service en CDI**
5. **Le recrutement des personnels nécessaires au retour à un fonctionnement normal du service Son** : *a minima* deux adjoints, afin de seconder les REMA très fortement sollicités en raison des évolutions structurelles en cours et à venir (comme c'est le cas en vidéo mobile et au sein du service vidéo du Siège), ainsi que deux Chefs d'Équipements Son.
6. **Le strict respect du protocole d'accord du 21 août 2023** : Envoi effectif tous les vendredis avant 17h des plannings avec une visibilité de quatre semaines.

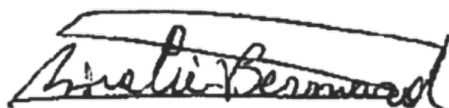
En vue de voir ces revendications satisfaites, la CGT appelle l'ensemble des salariés du Service Fabrication Son du Centre d'exploitation Nord des Moyens de Fabrication à cesser le travail pour l'ensemble de la journée du jeudi 8 octobre à partir de 00h00.

Paris, le 2 octobre 2026

Georges PINOL
Délégué Syndical Central CGT



Olivier GONIN
Délégué Syndical CGT



Pour la Direction
Sandrine MISRAHI-BERNARD

Remis le 02.10.2026
avec les réserves d'usage